



Non résident mais maison pas vendu

Par **benicalap**, le **26/10/2020** à **21:58**

Bonjour,

je m'installe début 2020 en Espagne définitivement. Je clôture tous les comptes bancaires. Il me reste ma maison secondaire à vendre mais elle ne sera pas vendue pour mon départ. Je garderais mon fournisseur électricité, eau. Je dois aussi payer la taxe foncière.

Je ne sais pas trop comment procéder?

est-il possible de donner un RIB (par exemple celui de mon fils, qui vit en France) pour effectuer tous les prélèvements?

Merci

Par **Visiteur**, le **26/10/2020** à **23:29**

Bonjour

Vous avez parfaitement le droit de conserver un compte en France tant que vous en aurez besoin, comme le cas échéant, un livret A, le Plan d'épargne logement (PEL), ou l'assurance-vie.